

Les déchets encombrants sont...

- ceux qui sont trop grands pour être placés dans un sac à poubelle de 110 litres
- d'une longueur max. de 2 m et d'un poids max. de 50 kg par objet
- collectés périodiquement selon le plan de collecte figurant dans ce dépliant

Ils sont à déposer en bordure des voies publiques le jour de la tournée ou dans les endroits prévus à cet effet.

Ne seront pas collectés * :

- Les déchets de construction et déconstruction ainsi que la réhabilitation d'appartement
- Tout objet comportant des parties métalliques
- Les appareils électroménagers et électroniques
- Les cartons, le sagex, les déchets inertes, la ferraille

Lorsqu'une maison doit être vidée,

Il convient de prendre contact avec une entreprise privée.

La tournée de ramassage des encombrants n'est pas prévue à cet effet.

Les dépositaires dont les déchets n'ont pas été ramassés ont la responsabilité de les reprendre et de les évacuer par un autre moyen sous peine d'amende.

Le bois est...

- Impérativement **non traité** et respecte les directives des déchets encombrants citées ci-dessus (volume, longueur, poids).

Par exemple : Meubles démontés, cageots, planches (sauf rénovation).

Ne sera pas collecté * :

- Le bois traité en vrac
- Le bois provenant de déchets de démolition
- Les palettes en bois, volets, parquet, poutres

Chiens

Nous vous remercions d'utiliser l'un des points de ramassage répartis dans notre village pour l'évacuation des excréments de vos animaux de compagnie, dans les sacs prévus à cet effet.

Les sacs taxés 110 l
sont en vente à l'unité :
▸ Volg
▸ Société coopérative agricole

* Liste non exhaustive